

CONFORMEMENT AU REGLEMENT CE N° 1907/2006 (REACH), Article 31

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

DESINTEX

DETERGENT DESINFECTANT SANS ALDEHYDE

Laboratoires ROCHEX

N° de téléphone d'appel d'urgence

BP. 263 - 74106 ANNEMASSE Cx
 ☎ 04 50 37 49 54 - Fax 04 50 87 21 10
 j.rizzo@laboratoires-rochex.fr
 Centre Antipoison de l'HOPITAL F. WIDAL à PARIS –
 ☎ 01 40 05 48 48 ou le Centre Antipoison de votre région.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange :

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations :

Ce mélange est classé corrosif C, N : R22-34-43-50

Dangers pour la santé humaine

Provoque des brûlures – Nocif en cas d'ingestion - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Dangers pour l'environnement

Ce mélange est très toxique pour les organismes aquatiques

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| Composants | N°CAS | Teneur en poids dans la préparation | Classement de la CE |
|--|------------|-------------------------------------|---------------------|
| Dodecyl dipropylènetriamine | 2372-82-9 | 2,5 à 10% | C; N; R22-34-50 |
| Chlorure de didecyldiméthylammonium | 7173-51-5 | 2,5 à 10% | C; R22-34-50 |
| Chlohydrate de poly(hexaméthylènebiguanide) | 91403-50-8 | < 2,5% | Xi; R36/38-43-52/53 |
| Acide lactique | 79-33-4 | < 2,5% | Xi ; R38-41 |
| propylheptanoéthoxylate | - | < 2,5% | Xi ; R41 |
| Ethylène diamine tétraacétate de tétrasodium | 64-02-8 | < 2,5% | Xn ; R20/22-41 |
| Isopropanol | 67-63-0 | < 2,5% | F ; Xi ; R11-36-67 |
| Préparation parfumante | - | < 2,5% | Xi; N; R43-51/53 |

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne.

Après inhalation :

Peu probable. En cas de malaise, transporter le patient à l'air libre et consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un spécialiste.

Après ingestion :

Ne pas faire boire, ni vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche et appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction et/ou dangers spécifiques :

Non concerné – Produit ininflammable.

Équipement spécial pour les intervenants :

Porter des vêtements appropriés incluant gants, appareil de protection des yeux et du visage.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration du produit pur dans les

| | | |
|------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| LABORATOIRES ROCHEX | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | MA FOR 03 Version : B |
|------------------------|-------------------------------------|--------------------------|

Méthodes de nettoyage : égouts ou cours d'eau.
Récupération du produit. Neutralisation par un acide faible. Dilution à l'eau et rinçage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour la manipulation : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Observer les réglementations de la protection du travail.

Conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker dans un endroit sec, frais, bien ventilé et à l'abri de la lumière à des températures comprises entre 5°C et 25°C.

Matière (s) incompatible (s) : Eviter le contact avec les acides forts. Stocker à l'écart des tensioactifs anioniques (neutralisation du pouvoir désinfectant).

Matériaux d'emballage ou de flaconnage : De même nature que celui d'origine (polyéthylène)

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs limites d'exposition: Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.

Mesures d'ordre technique : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Equipement de protection individuelle : Protection respiratoire Aucune mesure n'est requise dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains Utiliser des gants en caoutchouc néoprène ou nitrile.

Protection des yeux Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Protection de la peau Aucune mesure particulière n'est requise dans les conditions normales d'utilisation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide
Couleur : Vert-bleuté
Odeur : Pomme Citronnelle
pH à 20°C : Pur : 9,7 ± 0,5
pH à 20°C : A la dilution d'emploi conseillée : à 0,25% : 8,6 ± 0,5
Point/intervalle de fusion Non applicable
Point d'éclair : Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable
Température d'auto-inflammabilité : Non applicable
Dangers d'explosion : Non applicable
Propriétés comburantes : Non applicable
Pression de vapeur : Non applicable
Densité à 20°C : 1,00 ± 0,02 g/cm³
Solubilité : Soluble dans l'eau

10. STABILITE ET REACTIVITE :

Conditions à éviter : La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Matières à éviter : Tenir à l'écart de matériaux fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux : Sans objet, en cas d'usage et de stockage conforme.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir que des contacts prolongés ou répétés avec la

| | | |
|------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| LABORATOIRES ROCHEX | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | MA FOR 03 Version : B |
|------------------------|-------------------------------------|--------------------------|

peau ou des éclaboussures dans les yeux provoquent des lésions caustiques.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eaux sous forme non diluée ou en grande quantité doit être évité.

Les tensioactifs contenus dans cette formulation sont biodégradables conformément au Règlement CE N°648/2004.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :

Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux législations en vigueur.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Désignation réglementaire : Polyamines liquides corrosives, n.s.a. - N°ONU 2735 - Classe 8 - Groupe d'emballage II

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classement de la Préparation :



Contient du : parfum

Matière active biocide : Chlorure de N,N-didécyll N,N-diméthylammonium [7173-51-5] : 3.1% p/p, Chlorhydrate de poly(hexaméthylènebiguanide) [91403-50-8] : 2.07 % p/p, Dodécyl dipropylènetriamine [2372-82-9] : 8.7 % p/p

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

R22 : Nocif en cas d'ingestion

R34 : Provoque des brûlures

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

S2 : Conserver hors de portée des enfants

S26/28 : En cas de contact avec les yeux et la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

Ingrédients selon Règlement CE n° 648/2004 :

Tensioactif non ionique : moins de 5%

Tensioactif cationique : moins de 5%

EDTA : moins de 5%

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres

| | | |
|------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| LABORATOIRES ROCHEX | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | MA FOR 03 Version : B |
|------------------------|-------------------------------------|--------------------------|

obligations ne lui incombent en raison des textes que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Paragraphe modifié : tous

Libellé des phrases R figurant au paragraphe 2 :

| | |
|-----|--|
| R11 | Facilement inflammable |
| R20 | Nocif par inhalation |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion |
| R34 | Provoque des brûlures |
| R36 | Irritant pour les yeux |
| R38 | Irritant pour la peau |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |
| R50 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| R51 | Toxique pour les organismes aquatiques |
| R52 | Nocif pour les organismes aquatiques |
| R53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges |

Autres infos :

- Conforme aux normes européennes Bactéricide EN 1276 (*en conditions de saleté, 5 min*) à partir de 0.25% - Levuricide EN 1275 (*Candida albicans, 15 min*) à partir de 0.15% - Fongicide EN 1650 à partir de 0.5% - Virucide EN 14476 (*Adenovirus type 5, conditions de propreté*) à partir de 0.25 %, efficace sur les virus grippaux H1N1 et H5N1.
- Formulation conforme à l'arrêté du 08/09/1999 relatif aux produits de nettoyage des matériels pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires
- Produit réservé à un usage exclusivement professionnel. - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Edition du 09/12/2011 -annule et remplace toute édition antérieure